



GUIDE PRATIQUE REGLES DE LA SECURITE INCENDIE A L'USAGE DU CHARPENTIER CONSTRUCTEUR BOIS

Le document se présente comme un guide à l'usage des professionnels afin qu'ils puissent appréhender les chantiers de construction neuves et de réhabilitation parfois dépourvus de maîtrise d'œuvre.

Les dispositions constructives proposées **pour la résistance au feu** concernent les Etablissements Recevant du Public et les bâtiments d'habitation dans la limite des prescriptions relatives à la réglementation propre à chaque type de bâtiment. Les exigences réglementaires obligatoires sont inscrites dans les arrêtés relatifs à la sécurité incendie dans les ERP et dans les bâtiments d'habitation.

Les dispositions constructives proposées **pour la propagation au feu** concernent les Etablissements Recevant du Public et les bâtiments d'habitation de la 3^{ème} et 4^{ème} famille dans la limite des prescriptions relatives à la réglementation propre à chaque type de bâtiment.

PRACTICAL GUIDE RULES OF FIRE SAFETY FOR THE USE OF THE CARPENTER BUILDER WOOD

The document is a guide for professionals so that they can build new and rehabilitation sites.

The constructive dispositions proposed for **fire resistance** concern Public access buildings and residential buildings within the limits of the prescriptions concerning the regulations appropriate to each type of building. The compulsory statutory requirements are registered in orders relative to fire safety in ERP's and in residential buildings.

The constructive dispositions proposed for the **flame spread** concern Public access buildings and residential buildings of the 3rd and 4th family within the limits of the prescriptions concerning the regulations appropriate to each type of building.

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr